

<b>Ganioz Xavier, Girard Raoul, Gendre Jean-Noël, Burgener Andrea, Jelk Guy-Noël, Schnyder Erika, Aebischer Bernard, Thomet René, Marbach Christian, Romanens Antoinette, député(e)s</b>		MA4011.09
Crise financière : un train de mesures particulières pour les jeunes		DEE
		Cosignataires: 7
Reçu SGC: 16.04.09	Transmis CHA: 14.05.09*	Parution BGC: mai 2009

### Dépôt et développement

#### **Crise financière: un train de mesures particulières pour les jeunes**

La crise financière qui malmène l'économie mondiale depuis l'automne 2008 n'épargne ni notre pays, ni les travailleurs de notre canton. Parmi ceux-ci, les jeunes semblent particulièrement exposés. En effet, même si à ce jour les chiffres portant sur le chômage des moins de 25 ans n'ont pas encore enregistré de pointe historique<sup>1</sup>, l'écrasante majorité des experts économiques et nombre d'indicateurs conjoncturels<sup>2</sup> prouvent que la crise que nous traversons va exercer une influence négative et durable sur la situation économique et professionnelle des jeunes, tant en termes d'accès aux places d'apprentissage et de stage, qu'en termes d'accès à l'emploi après la formation initiale et/ou continue.

Sur la base de ce constat, il apparaît urgent et nécessaire que le CE se saisisse du problème et édicte dans les meilleurs délais un train de mesures particulières en faveur des jeunes.

#### **Jeunes et emploi : une préoccupation constante**

Le chômage des jeunes et l'accès aux places d'apprentissage constituent, déjà depuis plusieurs années, une problématique constante pour notre pays et notre canton, particulièrement depuis la votation fédérale du 18 mai 2003, dite votation « LIPA ». Les différentes statistiques de l'époque démontraient qu'entre 50'000 et 90'000 jeunes par année ne trouvaient pas de formation professionnelle en entreprise, une fois leur scolarité obligatoire achevée. Depuis, si la situation s'est quelque peu améliorée dans certaines branches professionnelles<sup>3</sup>, le nombre de jeunes gens sans perspectives d'apprentissage après l'école obligatoire reste préoccupant; les statistiques actuelles reprenant tout ou partie de celles de l'époque.

Concernant le chômage des jeunes, l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de 2003 indiquait environ 45'000 jeunes entre 15 et 24 ans comme étant sans emploi au deuxième trimestre. Le taux de jeunes sans emploi était nettement plus élevé que le taux général de sans-emploi (7,7% contre 4,3%).

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

<sup>1</sup> État au 05.04.09

<sup>2</sup> Cf. « Conjoncture Fribourgeoise », n° 1, février 2009

<sup>3</sup> Notamment dans la construction, grâce au boom des années 2003 – 2007

Aujourd'hui, la situation se péjore clairement. Alors que l'UBS annonçait il y a peu qu'elle se séparerait de la moitié de ses apprentis en fin de formation, soit plus de 130 jeunes, l'Union syndicale suisse (USS) tirait la sonnette d'alarme le 6 avril dernier, estimant qu'entre 50'000 et 60'000 jeunes pourraient se retrouver sans emploi en 2010<sup>4</sup>.

Ainsi, on peut faire ce premier constat : même en conjoncture favorable, le problème de l'accès aux places d'apprentissage et du non-emploi des jeunes demeure manifeste; la situation économique actuelle ne rend ce problème que plus sensible encore.

### **Les jeunes et la crise**

La crise financière touche l'économie fribourgeoise, comme le prouvent les annonces répétées de chômage partiel (RHT), issues d'entreprises de notre canton depuis la fin de l'année 2008. Ce contexte détermine une situation économique au sein de laquelle les entreprises cherchent davantage à assurer leur survie qu'à investir dans la formation et l'engagement de nouveaux collaborateurs/trices.

On le voit, entre le manque endémique de places d'apprentissage, le chômage pour le moins constant des jeunes et les manifestations de la crise actuelle, tous les éléments sont réunis pour exposer notre jeunesse au désœuvrement et à l'absence de perspectives professionnelles.

Ce deuxième constat est lourd de conséquences, non seulement parce qu'il porte sur l'avenir professionnel des jeunes mais aussi parce qu'il recèle en soi nombre de problèmes collatéraux intrinsèquement liés, comme le surendettement chronique, la toxicodépendance, les actes de rébellion et d'incivilités, la désolidarisation citoyenne et intergénérationnelle.

Sur la base de ces observations, il apparaît clairement qu'une action ciblée du CE, en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes, doit être mise sur pied, non seulement en réponse à la crise que nous subissons mais aussi dans l'optique à long terme de résoudre cette problématique déjà connue. En agissant de la sorte, nous donnons à notre canton une perspective de sortie de crise; en soutenant les jeunes, porteurs de notre avenir à toutes et tous, dans cette période difficile, nous nous aménageons une chance de limiter les conséquences de la crise actuelle à des phénomènes conjoncturels et non structurels.

Le présent mandat demande donc au CE que soient entreprises les démarches suivantes :

- 1) premièrement, un train de mesures particulières, favorisant l'accès des jeunes aux places d'apprentissage et de stage, doit être édicté. Le détail de ces mesures – qu'il s'agisse d'encouragements financiers, de soutien administratif ou d'aides matériels et/ou physiques – doit être rapporté;
- 2) dans le même esprit et selon les mêmes modalités, un catalogue de mesures particulières, favorisant l'accès des jeunes à l'emploi après la formation initiale et/ou continue, doit être édicté;
- 3) ensuite, la protection sociale des jeunes doit être étendue, de manière temporaire et ciblée. Un examen de l'ensemble des prestations sociales à étendre à l'attention particulière des jeunes doit être entrepris, qu'il s'agisse de la prolongation des périodes d'indemnisation par le chômage, la reconsidération des mesures Leac ou encore le soutien renouvelé à l'égard des semestres de motivation;
- 4) enfin, un état des lieux, relatif à la crise, doit être établi. Il doit permettre l'examen précis de la situation de l'emploi des jeunes dans notre canton, faire le point sur l'offre et la demande en termes de places d'apprentissage et dresser l'inventaire des problématiques liées.

\* \* \*

<sup>4</sup> Cf. communiqué de l'USS du 06.04.09 / voir également rapport du SECO, paru le 11.04.09 : « Le chômage des jeunes, soit la classe des 15-24 ans, s'est accru plus que la moyenne. Les effectifs ont gonflé de 10,9% pour s'établir à 21'366 personnes, présentant une progression de presque un cinquième par rapport à janvier 2008. Le taux de chômage de ce sous-groupe grimpe de la sorte de 0,4 point à 3,9%. ».